RÉFORME DES POLITIQUES DE PENSIONS AU CANADA:

PLACE AUX FEMMES

Au fur et à mesure qu'elles vieillissent, les femmes canadiennes dépendent beaucoup plus que les hommes des régimes de pensions publiques. Si elles vivent seules, comme la plupart le font éventuellement, elles finissent par se démener avec des revenus extrêmement serrés. Pour beaucoup de femmes, il y a très peu d'or dans l'âge d'or.

Cette pauvreté est due au fait que les revenus de retraite sont calculés à partir de formules qui tiennent comptent des gains accumulés lors d'une vie. Les femmes sont désavantagées parce qu'elles :

- ont des salaires moindres que les hommes ;
- travaillent plus souvent à temps partiel et à petit salaire ;
- prennent souvent des congés non payés pour prendre soin de la famille et par conséquent,
- ont moins de possibilité d'accumuler des fonds dans des systèmes privés d'épargne retraite.

Cette situation est particulièrement peu encourageante pour les femmes autochtones et les immigrantes. Ce qui surprend peut-être, c'est qu'on ne peut prédire aucune amélioration de la situation dans un avenir prévisible.

Au Canada, les gouvernements des divers paliers ont promis d'offrir des filets de sécurité sociale dans le but ultime d'éliminer la pauvreté. Cependant, le Comité permanent de la condition féminine à Ottawa a récemment entendu des témoignages de groupes de canadiennes dénonçant les effets négatifs significatifs sur les femmes, même si involontaires, des changements apportés au cours des dernières décennies aux programmes et aux politiques. Le système courant traite plusieurs femmes âgées de façon injuste:

- en ne compensant pas pour les inégalités salariales basées sur le sexe, le sous-emploi, et le fardeau inéquitable des soignantes naturelles;
- en imposant une réduction disproportionnée aux prestations de survivant, et
- en ne reconnaissant pas le fait que les aides fiscales du gouvernement à l'épargne retraite – mesures très primées ces temps-ci – favorisent injustement les salariés à revenu élevé, surtout des hommes.

Les politiques sociales d'aujourd'hui n'aident pas cette couche déjà vulnérable de la population. Les gouvernements ont éliminé plusieurs programmes pour les personnes âgées, imputant la responsabilité de leur bien-être aux individus par opposition à une approche plus collective. Cette tendance du « plus fort qui gagne » est le résultat de l'implication de notre pays dans une économie mondiale qui valorise davantage les profits que les gens.

Le groupe « Women Elders in Action » (WE*ACT) a écrit un exposé de principes sur la réforme des pensions afin de sensibiliser la population aux manques à gagner de cette génération de femmes dont le travail rémunéré et bénévole contribue directement à l'économie canadienne. Le groupe demande au gouvernement fédéral d'améliorer notre régime national de pension et de mettre en oeuvre des politiques qui valorisent la contribution des femmes à notre société et qui les traiteront équitablement lorsqu'elles vieillissent. Ceci dans le but de s'assurer qu'elles restent des personnes pleinement engagées dans cette prochaine étape de leur vie.

Continuez de lire pour mieux comprendre les statistiques sur le marché du travail et sur la retraite qui soutiennent les changements recommandés par WE*ACT.

Facteurs déterminants pour les pensions des femmes

- Plus de 40% des femmes âgées qui vivent seules, vivent sous le seuil de faible revenu (SFR) avant impôt. (Stat. Can., 2001). En 1997, leur nombre s'élevait à environ 360 000 femmes (Conseil national du bien-être social, 1999c)

- Les femmes âgées vivent dans la pauvreté parce qu'elles reçoivent un faible revenu de pension: 65% des personnes qui reçoivent des rentes publiques (Pension de vieillesse/Supplément de revenu garanti) sont des femmes. (Stat. Can., 2003)

- La Pension de vieillesse et le Supplément de revenu garanti de base pour une personne seule sans autre revenu, sont présentement évalués à environ 1 050$ par mois.

- Plusieurs femmes ne reçoivent presque rien du Régime de pensions du Canada (RPC/ RRQ) ou d'un régime de retraite privé parce que ces régimes sont calculés selon les gains accumulés au cours d'une vie.

- En 2004, les prestations moyennes du RPC payées aux femmes âgées de 65 à 69 ans étaient de 335$ par mois (58% de celles versées aux hommes qui eux recevaient en moyenne 578$). (Stat. Can., Nov. 2004)

- Plus de 60% des femmes ne bénéficient d'aucun régime de retraite au travail parce qu'elles ont plus de chances de faire du travail peu rémunéré, à temps partiel ou à contrat. (C. Wiggins, 2003)

- Les femmes gagnent, en moyenne, 73 cents pour chaque dollar gagné par les hommes. (Statistique Canada, 2001)

- Les femmes ont plus souvent la tâche de prendre soin des enfants, des personnes handicapées, des petits-enfants et des personnes âgées. Les femmes ont deux fois plus de chance que les hommes de prendre soin des parents et des membres les plus frêles de la famille. (Stat. Can., 2004).

La pauvreté pour les femmes âgées n'est pas un fait seulement historique. Les jeunes femmes d'aujourd'hui vont éventuellement souffrir pour plusieurs raisons : elles n'ont pas accès à des garderies fiables, de qualité et peu dispendieuses ce qui les force à rester à la maison ou à travailler à temps partiel ; le fait qu'elles doivent prendre soin des parents âgés ; les réductions de postes bien payés et syndiqués durant leurs années de travail ; la croissance du principe de l'utilisateur-payeur dans les programmes pour personnes âgées ; et les taux de retraite réversible et au dernier survivant fixé à 60% même si la survivante a besoin des deux tiers des pensions qui étaient versées pour maintenir les dépenses quotidiennes du foyer.

- En 2003, seulement 59% des femmes de plus de 15 ans avaient un emploi rémunéré comparativement à 73% des hommes. (C. Young, 2004)

- Les femmes occupent des emplois rémunérés pendant 75% de leurs années actives de travail ; en comparaison, cette proportion passe à 94% chez les hommes. (C. Wiggins, 2003)

- La pauvreté pour les femmes âgées n'est pas un fait seulement historique. Les jeunes femmes d'aujourd'hui vont éventuellement souffrir pour plusieurs raisons : elles n'ont pas accès à des garderies fiables, de qualité et peu dispendieuses ce qui les force à rester à la maison ou à travailler à temps partiel ; le fait qu'elles doivent prendre soin des parents âgés ; les réductions de postes bien payés et syndiqués durant leurs années de travail ; la croissance du principe de l'utilisateur-payeur dans les programmes pour personnes âgées ; et les taux de retraite réversible et au dernier survivant fixé à 60% même si la survivante a besoin des deux tiers des pensions qui étaient versées pour maintenir les dépenses quotidiennes du foyer.

- Plus de 38% des emplois mal payés et sans futur sont comblés par des personnes qui ont un certificat ou un diplôme d'études post-secondaires. Les femmes comblent deux tiers de ces emplois. (R. Saunders, 2004)

- En Colombie-Britannique, les femmes comblaient presque 75% des 20 000 postes bien rémunérés de la fonction publique qui ont été abolis depuis 2001. (S. Fuller/ L. Stephens, 2004)

- Les femmes immigrantes âgées (65 ans et plus) doivent avoir vécu 10 ans au Canada après avoir atteint l'âge de 18 ans avant d'avoir droit à 25% de la Pension de vieillesse. Le montant qu'elles vont recevoir à 65 ans n'augmentera pas en restant plus longtemps au Canada, sauf par l'indexation. Pour recevoir le plein montant du RPC, elles doivent vivre au Canada pendant 40 ans après avoir atteint l'âge de 18 ans. Cette politique s'applique même si elles ont le Statut d'immigrante reçue ou sont citoyennes canadiennes. Cette politique va à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

Propositions clés pour la réforme des politiques sur les pensions

PENSIONS GOUVERNEMENTALES

1. Augmenter le Supplément de revenu garanti (SRG) pour que la pension totale de Sécurité de vieillesse SV/SRG atteigne un niveau semblable au Seuil de faible revenu avant impôt (SFR).

2. Rendre universel l'accès à la pension de SV et au SRG à toutes les personnes résidentes permanentes âgées de 65 ans et plus, et dont le revenu et la situation financière rencontrent les exigences du SRG, afin que ces personnes reçoivent la pension de SV et le SRG peu importe le temps qu'elles ont vécu au Canada.

3. Augmenter l'échelle de revenu pour les contributions maximales au RPC de 40 500$ à au moins 60 000$. Ainsi, les personnes qui gagnent plus pourraient contribuer davantage au régime.

4. Modifier le RPC/RRQ pour qu'ils couvrent 50% du revenu des travailleurs à faible revenu, la majorité étant des femmes. Le taux maximum actuel de 25% du revenu moyen force les personnes les moins payées à continuer de vivre dans une pauvreté extrême durant leurs années de retraite.

5. S'opposer à la privatisation des régimes de retraite publics. Les recherches démontrent clairement que la privatisation engendre des pertes parce qu'une partie des investissements servent à payer des frais, des commissions et des services administratifs à des institutions financières privées qui en sortent gagnantes.

6. Développer dans le RPC/RRQ une clause d'exclusion parallèle comme celle qui existe déjà pour les personnes qui élèvent des enfants, afin d'inclure ceux et celles qui prennent soin de personnes handicapées ou d'aînés ou de petits-enfants, de sorte que l'apport des femmes comme soignantes soit reconnu et non pénalisé au moment du calcul des prestations.

7. Développer un code d'éthique pour s'assurer que les investissements du RPC/RRQ soient faits de façon responsable socialement et ne soutiennent pas les compagnies ou les entreprises qui manufacturent ou font le commerce d'armes militaires, qui ont des normes de travail abusives, qui détruisent l'environnement, ou qui se conduisent ou entretiennent des pratiques contraires aux valeurs canadiennes.

RÉGIMES DE RETRATE PRIVÉS

8. Conformément aux pratiques courantes au RPC/RRQ, encourager l'implantation de mesures équitables dans les régimes de retraite privés telle la clause d'exclusion pour élever des enfants ou prendre soin des personnes handicapées ou aînées. (Consulter #6)

9. Établir les taux de retraite réversible et payable au dernier survivant pour qu'ils suffisent à payer les dépenses quotidiennes du foyer pour la survivante du conjoint décédé. Les recherches démontrent que ce taux devrait être entre 66 et 2/3 et 70 pour cent.

10. Créer une politique pour s'assurer que tous les employés qui travaillent plus de 10 heures par semaine aient droit à un régime de retraite professionnel. Présentement, environ 60% de la main d'oeuvre féminine est exclue des régimes corporatifs de pension. Encourager aussi le développement de régimes de retraite transférables et tenant compte de la nature temporaire et mobile des emplois rémunérés de nombreuses canadiennes.

PROVISIONS FISCALES

11. S'assurer que les revenus sous le seuil de la pauvreté (communément appelé Seuil de faible revenu) ne soient pas imposés.

12. Réformer la politique de l'impôt sur le revenu pour les contributions aux RPA et aux REER en transformant les déductions fiscales en crédits qui seraient eux-mêmes déduits des impôts à payer. Cette mesure rendrait plus équitables les allégements fiscaux des gens qui sont dans des tranches différentes de revenu. La croissance ultérieure de revenu pourrait être utilisée pour financer les changements à la pension de SV et au SRG

INDEXATION

13. S'assurer que tous les régimes de retraite, publics ou privés, soient complètement indexés avec des suppléments adaptés à l'augmentation des coûts de la vie pour les personnes âgées.

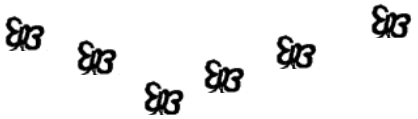

LES RÉGIMES DE PENSION AU CANADA

I PROGRAMMES DE LA SÉCURITÉ DE VIEILLESSE
1 Pension de la Sécurité de vieillesse
2 Supplément de revenue garanti
3 Allocation (conjointes entre 60 et 65 ans de personnes agées)
4 Allocation au survivant (veuves entre 60 et 65 ans)

II RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC) et le RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC (RRQ)
1 Pension de retraite - selon les gains accumulés lors d'une vie
2 Prestation de décès - montant unique payable
3 Pension du survivant
4 Prestation d'enfant
5 Prestation d'invalidité

III RÉGIMES DE RETRAITE PROFESSIONNELS/DU TRAVAIL et PRIVÉS
1 Régime de pension agréé (RPA)
2 Régime enregistré d'épargne retraite (REER)

Contactez le Développement social Canada en composant le 1-800-277-9915 pour obtenir des détails sur la Pension de la Sécurité de vieillesse et les programmes du RPC ou visitez leur site Internet au www.dsc.gc.ca. Pour obtenir des renseignements sur la Régie des rentes du Québec (RRQ), composez le 1-800-463-5185 ou visitez leur site Internet au www.rrq.gouv.qc.ca

L'exposé de principe de **WE*ACT** sur la réforme des pensions, ***Réforme des politiques de pension au Canada: Place aux femmes***, est le fruit de nombreuses années de recherche et d'échanges entre les membres de notre réseau provincial et des citoyennes du Grand Vancouver. Cette recherche a été financée par Condition féminine Canada et 411 Seniors Centre Society. Les idées exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de ces commanditaires. Vos commentaires sur ce document sont les bienvenus.

Pour avoir accès à notre service de conférencières, offrir votre soutien au projet de réforme des pensions, ou pour une obtenir copie du document de recherche, veuillez entrer en communication avec le bureau de **WE*ACT** au 411 Seniors Centre, du mercredi au vendredi. (This document is also available in English)

Pour obtenir notre document en ligne: www.411seniors.bc.ca Special Projects > WE*ACT

Women Elders In Action
a/s 411 Seniors Centre
411, rue Dunsmuir
Vancouver, C.-B. V6B 1X4

Téléphone: 604-684-8171 (poste 228) Télécopieur: 604-681-3589
Courriel: jwestlund@411seniors.bc.ca